



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

aides de l'État

Question orale n° 1072

### Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la difficulté d'accès et de développement de l'offre culturelle en milieu rural. La culture constitue un élément essentiel de développement et de promotion de nos territoires ruraux. Pour les petites villes bourgs centres, elle constitue un outil de rayonnement et d'affirmation. Toutefois, et dans un contexte où le sentiment d'abandon et de relégation prévaut chez nos concitoyens, il est essentiel de tout mettre en œuvre afin de permettre que l'offre culturelle parvienne au plus près des territoires les plus enclavés. A ce titre, le développement du numérique avec l'installation du haut débit en territoire rural apparaît clairement comme un moyen de renforcement de l'offre culturelle. Ainsi par exemple, dans son contrat de plan État-région pour 2014-2020, la région Bourgogne s'engage pour que les outils numériques favorisent l'attractivité culturelle et donc territoriale, à travers la création d'emplois ou la création d'une offre touristique dédiée. Dès lors, le rôle de la culture au confluent du développement économique et social de nos territoires ruraux ne fait aucun doute. Le renforcement de notre réseau rural de cinémas qui souffre du développement des multiplexes ou bien encore le développement des réseaux « Bibliobus » sont autant de leviers à promouvoir. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les grands principes qui guident l'action de l'État pour les territoires ruraux en matière d'action culturelle, par exemple à travers les critères retenus dans les contrats de plans État-région.

### Texte de la réponse

#### DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE CULTURELLE EN MILIEU RURAL

**M. le président.** La parole est à Mme Edith Gueugneau, pour exposer sa question, n° 1072, relative au développement de l'offre culturelle en milieu rural.

**Mme Edith Gueugneau.** Madame la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, je souhaite aujourd'hui vous interroger sur la difficulté et la nécessité de soutenir le développement de la culture et de son offre en milieu rural.

Nos villages vivent de nombreuses manifestations portées par les élus municipaux ruraux. Contrairement à leurs homologues urbains, ils ne disposent en effet ni des budgets, ni, bien souvent, des compétences pour développer un projet culturel. La qualité et l'extrême inventivité des initiatives portées par les associations sans but lucratif, dirigées par des citoyens bénévoles, ne sont plus à démontrer.

Des structures innovantes favorisant la médiation culturelle et la participation du public en milieu rural existent, comme c'est le cas dans ma circonscription avec le centre d'art contemporain Franck Popper, situé à Marcigny, dont je veux saluer l'action, notamment du point de vue de la sensibilisation auprès de la jeunesse. À l'heure où l'effort budgétaire demandé aux collectivités locales se fait également sentir en matière culturelle, il est permis de se demander pour combien de temps encore.

Les petites villes bourgs centre, comme celle dont je suis maire, Bourbon-Lancy, en Saône-et-Loire, agissent comme des locomotives pour continuer de porter une ambition nécessaire à l'affirmation et au rayonnement du territoire et doivent continuer à innover. À ce titre, le développement du numérique, avec l'installation du haut débit en territoire rural, apparaît clairement comme un moyen de renforcer l'offre culturelle. Ainsi, dans son contrat de Plan État-région pour 2014-2020, la région Bourgogne s'engage pour que les outils numériques favorisent l'attractivité culturelle.

Madame la ministre, je ne doute pas que vous en soyez convaincue. Plus qu'ailleurs, la culture en milieu rural constitue le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Le théâtre, le cinéma, la musique, les festivals sont une opportunité formidable de créer du lien à l'heure où la tentation du repli nous guette trop souvent. Dès lors, le rôle de la culture au confluent du développement économique et social de nos territoires ruraux ne fait aucun doute. Le renforcement de notre réseau rural de cinémas ou bien encore le développement du réseau du spectacle vivant sont autant de leviers à activer.

Je souhaite donc que vous puissiez nous préciser les grands axes qui guident votre action pour le développement de l'action culturelle sur nos territoires ruraux. Quels sont les crédits et programmes spécifiques disponibles notamment pour les plus petites villes ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

**Mme Sylvia Pinel**, *ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité*. Madame la députée, la culture constitue bien un élément essentiel de développement et de promotion des territoires ruraux, vous avez parfaitement raison et j'en suis parfaitement convaincue. C'est pourquoi ma collègue Fleur Pellerin, dont je vous prie de bien vouloir excuser l'absence, a demandé une étude permettant d'identifier les territoires ayant le moins accès à la culture. Les échelons déconcentrés de l'État se sont emparés des conclusions de ce travail d'analyse pour négocier avec les collectivités locales des conventions de développement culturel ciblées sur les territoires les moins bien dotés.

Toutes les institutions culturelles développent également leurs actions en direction de ces derniers. Elles proposent des offres culturelles adaptées, soit *intra-muros*, soit extra-muros, dans différentes villes, ou encore sous forme d'itinérance, à l'instar des circuits de cinéma itinérant. Ces derniers sont d'ailleurs soutenus à l'échelon tant national que régional pour renforcer le maillage culturel.

Les collectivités locales, qui ont aujourd'hui la charge des bibliothèques et médiathèques, soutiennent ces réseaux. Elles sont accompagnées financièrement via les crédits de la dotation globale décentralisée, et sont au cœur des contrats territoire-lecture, qui sont déjà au nombre de soixante-treize au niveau national.

Le développement du haut débit numérique en zone rurale, vous l'avez très justement souligné, est une composante importante de l'accès à la culture. Le Gouvernement a engagé des actions fortes pour multiplier les espaces culture multimédia, pour accompagner les collectivités à travers des appels d'offres sur la culture numérique, notamment dans le domaine du tourisme culturel – vous savez que c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur –, ou encore pour proposer des sites culturels numériques diversifiés et de qualité.

Pour prolonger nos efforts, nous avons annoncé, lors du comité interministériel aux ruralités du 13 mars dernier, de nouvelles mesures pour promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire. La stratégie des directions régionales des affaires culturelles sera davantage axée sur les territoires ruraux et périphériques, la mobilisation des institutions culturelles de tous les champs sera renforcée par le développement de leurs ressources numériques avec une attention spécifique aux médiathèques, les programmations culturelles itinérantes et les résidences d'artistes seront davantage soutenues.

L'accent sera mis également sur le développement de l'éducation artistique et culturelle. Des crédits nouveaux ont été mobilisés pour le développement de cette politique dans des territoires ruraux. Une convention a d'ailleurs été signée pour renforcer cette dynamique en s'appuyant notamment sur les lycées agricoles. Ils

dispensent en effet un enseignement socioculturel qui contribue fortement à l'accès de tous à la culture et à l'irrigation culturelle des territoires ruraux.

Voilà, madame la députée, des signes concrets de l'engagement volontariste du Gouvernement pour l'accès à la culture et sa promotion dans tous nos territoires, les territoires ruraux en particulier, qui, vous le savez, regorgent de talents et de nombreux atouts.

**M. le président.** La parole est à Mme Edith Gueugneau.

**Mme Edith Gueugneau.** Je vous remercie, madame la ministre. Je sais que nous parlons de la même chose et que vous connaissez très bien le milieu rural.

Notre souci aujourd'hui, c'est d'être équitable et de permettre à tous nos concitoyens d'accéder à la culture, 97 % des communes de France comptant moins de 10 000 habitants et n'ayant pas forcément de dotations de l'État. Aujourd'hui, nos collectivités perdent des dotations et nous ne voudrions pas que ce soit la culture qui soit touchée.

La nouvelle ruralité se construit aussi dans nos territoires. Des néoruraux viennent habiter à la campagne, avec un désir de campagne et un désir de culture. Il est obligatoire d'avoir un développement culturel à la hauteur.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Edith Gueugneau](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1072

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mai 2015](#), page 3821

**Réponse publiée au JO le :** [3 juin 2015](#), page 5281

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 mai 2015](#)